

## SÉANCE DU 14 AVRIL 2022 À 20 h 00

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 15, procurations : 3, votants : 18.

L'an deux mille vingt deux, le quatorze du mois d'avril à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 8 avril 2022 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Magalie SURJUS – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA.

Absents ayant donné pouvoir :  
 A. DE SOUSA a donné pouvoir à O. LAURENT  
 I. PILLON a donné pouvoir à C. VEILLARD  
 M. VANDEL a donné pouvoir à J. TISSOT

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaire pour la séance : O. LAURENT

### Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 10 mars 2022
- Délibérations
  - Aménagement chemin de l'Oie : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Vienne Condrieu Agglomération
  - Mutualisation logiciel Cmagic : convention Vienne Condrieu Agglomération
  - Dénominations des voies communales
- Divers
  - Cumul indemnités des élus
  - Stationnement
  - Questions diverses

### PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 10 MARS 2022

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

**Voté à l'unanimité.**

#### DÉLIBÉRATION N° 20220414-01

#### **CONVENTION MAÎTRISE D'OUVRAGE AMÉNAGEMENT CHEMIN DE L'OIE (présenté par J.-P. Badia)**

Dans le cadre des travaux effectués par Vienne Condrieu Agglomération sur le chemin de l'Oie, une part des coûts (espaces verts) revient à la commune (25 263, 48 € – la participation de l'agglomération étant de 543 514,69 €). Afin de mettre en place une maîtrise d'ouvrage commune, il convient de signer une convention avec la communauté d'agglomération.

Sur la part communale, une subvention de 50% de l'agglomération pourrait être accordée : aménagements en lien avec les ruissellements d'eaux de pluie.

La commune devra également financer le déplacement du feu tricolore (2600 €). J. Tissot évoquera avec le conseil départemental la possibilité d'obtenir une participation de leur part (en lien également avec l'achat d'un terrain par la commune à l'angle chemin de l'Oie / RD36).

O. Laurent mentionne que, par rapport au budget initial voté pour 2022, les dépenses annoncées dépassent d'environ 5 000 € les crédits prévus.

Un plan a été mis à la disposition du public. Quelques remarques ne mettant pas en cause le projet ont été inscrites au cahier à disposition. Le début prévisionnel des travaux serait mi-juin, pour une durée de deux mois environ. C. Veillard s'interroge sur l'impact possible sur la circulation des agriculteurs pour accéder au silo. Une déviation devra être mise en place et une information transmise aux agriculteurs.

**Voté à l'unanimité (3 abstentions).**

#### DÉLIBÉRATION N° 20220414-02

#### **MUTUALISATION LOGICIEL CMAGIC (présenté par O. Laurent)**

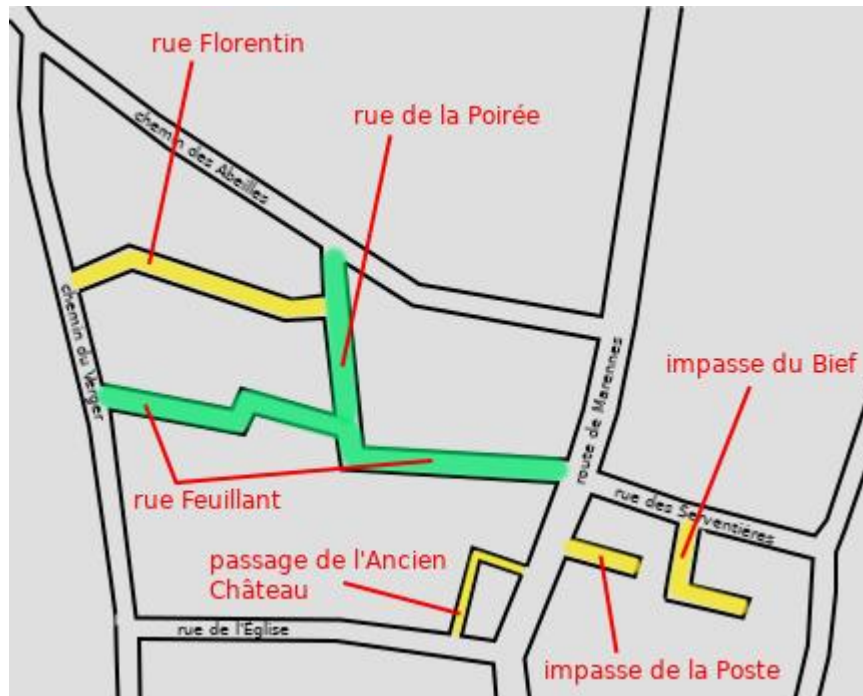
Le logiciel [Cmagic](#) permet le rapprochement entre les informations des services des impôts et les constructions dans le cadre du suivi des bases de fiscalité locale. Il peut notamment être utilisé dans le cadre des travaux de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Vienne Condrieu Agglomération propose de mutualiser les abonnements à ce logiciel et d'organiser des formations. Le coût pour les communes est de 480 € TTC par an.

**Voté à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N° 20220414-03****DÉNOMINATIONS DES VOIRIES COMMUNALES (présenté par J.-P. Badia)**

Des nouvelles voies ont été créées sur la commune qu'il convient de nommer par une délibération :

- rue Feuillant (nouvelle voie du domaine des Poiriers)
- rue de la Poirée (nouvelle voie du domaine des Poiriers)
- rue Florentin (ancien clos Florentin qui devient débouchant suite à l'aménagement du domaine des Poiriers)
- passage de l'Ancien Château (voie communale dont la gestion va être confiée à Vienne Condrieu Agglomération)
- impasse du Bief (voie communale dont la gestion va être confiée à Vienne Condrieu Agglomération)
- impasse de la Poste (voie communale dont la gestion va être confiée à Vienne Condrieu Agglomération)



Voté à l'unanimité.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

**CUMUL INDEMNITÉS ÉLUS (présenté par O. Laurent)**

En vertu de l'article [L-2123-24-1-1](#) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par les élus municipaux pour leurs différents mandats doit être présenté avant le vote du budget. Afin de réparer la non présentation de ce tableau lors du conseil du 10 mars 2022, le récapitulatif est transmis au conseil municipal.

**STATIONNEMENT (présenté par J. Tissot)**

Une demande a été reçue au sujet du chemin du Colombier concernant des stationnements gênant la circulation à l'angle du chemin des Ronces. Le propriétaire souhaiterait pouvoir mettre en place des jardinières et demande si la commune pourrait mettre en place un zebra.

D'autre part, au même carrefour, un résident du chemin des Ronces a installé des jardinières qui empiètent sur la chaussée. Si ces plantations servent de rempart contre l'écoulement des eaux pluviales, un muret pourrait être construit à la place.

D'autres problèmes de stationnement similaires sont identifiés sur la commune. Les autorisations et aménagements proposés à cet endroit devront être envisagés également sur ces autres sites.

Au chemin des Vernettes, un accident a eu lieu en lien avec des problèmes de stationnement. Des riverains demandent à ce que le stationnement soit interdit. Jean-Paul Badia mentionne que le sujet sera abordé par la commission voirie qui se rendra sur place.

**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) (présenté par J. Tissot)**

La commune est conviée à la fin du mois à un rendez-vous de bornage en limite de la zone marquée d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) en bordure de la route de Marennes. La commission urbanisme finalisera dans la foulée la modification simplifiée du PLU.

**CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) (présenté par C. Veillard)**

Le 28 mars ont eu lieu les élections des nouveaux membres du CME. Quatre nouveaux membres, actuellement en fin de CE2, rejoignent l'équipe. Beaucoup de candidats s'étaient présentés, avec à la clef de nombreuses propositions d'actions. Elles seront toutes mises à l'étude, que les candidats aient été élus ou non.

Lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai, les enfants du CME, mais également d'autres élèves de l'école, chanteront au monument aux morts, la marseillaise et un autre chant travaillé à l'école.

Le 18 juin sera une journée chargée à Villette : en amont de la Saint Jean organisée par Villette en Fête, le CME conviera l'ensemble du village à une action « Nettoyons la nature » qui aura lieu le matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.